

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la Région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces - habitats » du CSRPN

Le nombre de votants est de : 12 personnes. Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement

Date de la réunion : 16/01/2020	Avis avec rapporteur.s	Objet : Avis sur une DEP en 85 : enlèvement de pieds d'Iris maritime dans le cadre d'un CTMA dans la RNN de St-Denis-du-Payré N° de projet Onagre : 2019-12-38x-01484	Avis : <i>Favorable sous conditions</i>
------------------------------------	---------------------------	--	---

Résumé

Tant pour restaurer le fossé principal de la RNN de Saint Denis du Payré et pour prévenir l'érosion ultérieure de ses berges que pour favoriser la flore et la faune, le gestionnaire prévoit des modalités particulières pour son curage, prévu en 2020. Il s'agit de reprofiler ce fossé et d'adoucir très fortement ses berges, en testant différentes pentes. Quelques pieds d'Iris maritime se trouvent dans l'emprise des travaux prévus. Le gestionnaire demande l'autorisation de les enlever, avant de les replanter sur place après les travaux. L'avis du CSRPN est sollicité, sur les modalités prévues pour ce curage, et sur la demande d'autorisation dérogatoire.

Le fossé principal de la réserve naturelle nationale de Saint Denis du Payré borde la limite est de cette réserve sur 1300 m, avant de déboucher dans le Chenal vieux, qui lui-même aboutit en Baie de l'Aiguillon. Ce fossé est curé environ tous les dix ans ; le dernier curage a été fait en 2007.

Le plan de gestion 2015 – 2024 prévoit la maintenance du réseau hydraulique et des ouvrages d'art associés. C'est dans ce cadre que le curage de ce fossé est prévu en 2020.

La façon habituelle de curer ce type de fossé aboutit inévitablement à son élargissement progressif. En l'occurrence, ce fossé, qui avait 3 à 4 m de largeur en 1950, en a maintenant entre 5,8 et 11m. Ce problème, général dans le Marais vendéen, est dû à ce que le profil en travers obtenu après curage n'empêche pas l'érosion des berges. Cette érosion est spécialement accentuée lorsque le sol est sodique, ce qui est le cas sur cette réserve. Elle est favorisée par les effets directs et indirects de la présence du Ragondin et de l'Écrevisse de Louisiane.

D'une part pour restaurer le fossé dans un état proche de son état initial et réduire fortement l'érosion ultérieure de ses berges, et d'autre part pour rendre ses berges plus favorables à la faune et à la flore, le gestionnaire prévoit de mettre en œuvre sur la quasi-totalité de la longueur de ce fossé, à titre semi-expérimental, des modalités particulières de curage. Le principe général est d'adoucir les pentes (sous 3 variantes : 1/5, 1/10 et 1/15) tout en reprofilant le fossé de façon à ce que ne soient émergées, en situation normale, que les berges en pente douce, une rupture de pente étant prévue un peu au-dessous du niveau habituel de la surface de l'eau.

Le conseil scientifique de cette réserve a souhaité que ce projet reçoive l'avis du CSRPN.

Par ailleurs, quelques pieds d'Iris maritime (*Iris reichenbachiana*) se trouvent sur l'actuel bourrelet de curage, dans l'emprise des travaux prévus. Ils seraient donc détruits par les travaux de curage, quelles qu'en soient les modalités, s'ils étaient laissés en place. Le gestionnaire de cette réserve prévoit d'extraire ces pieds avant les travaux, et de les replanter ensuite. Il demande donc une autorisation dérogatoire pour cela.

1) Modalités de curage

Le problème général posé par l'évolution des fossés est préoccupant, et a déjà conduit des gestionnaires de milieux naturels et des particuliers à imaginer d'autres modalités de curage que celles mises en œuvre habituellement, comprenant un adoucissement des berges. Pour autant, les exemples disponibles sont pour l'instant bien peu nombreux, et trop récents pour qu'on puisse en dégager des conclusions générales solides. Toute nouvelle expérimentation est donc bienvenue, et la RNN est bien dans son rôle en testant ces nouvelles modalités. Le projet est bien conçu, et bien décrit et évalué dans le rapport qui le présente.

Il nous semble y avoir deux aspects distincts.

L'un concerne le reprofilage du fossé lui-même, et son évolution future. Celle-ci nous paraît incertaine, puisqu'il est possible que, à la faveur de la rupture de pente, les remblais « coulent » vers le centre du fossé et l'envasent plus ou moins rapidement. Un intérêt de ce test est de vérifier ce qu'il en sera.

L'autre aspect est l'obtention de berges en pente douce, voire très douce, qui remplaceront les berges actuelles, verticales. Ces berges seront dans un premier temps protégées du piétinement par le bétail, qui disposera d'abreuvoirs

ponctuels aménagés en bordure du fossé. Elles seront en partie ensemencées avec des graines de foin local. On ne peut pas prévoir précisément quelle sera l'évolution de ces berges. Mais il est certain que leur reconfiguration sera favorable à la flore et à la faune. Elle préviendra la présence de Ragondins, puisqu'ils ne pourront plus creuser de terriers. Dans leur partie la plus proche du fossé, qui restera protégée du bétail, elles pourront être colonisées par des héliophytes. La continuité entre la terre et l'eau facilitera l'accueil, voire la reproduction, d'oiseaux d'eau, et sera plus favorable aux amphibiens et aux reptiles (Couleuvres helvétique et vipérine).

2) DEP

Ce fossé borde des prairies naturelles humides pâturées, qui constituent sans doute, avec des prairies similaires de la RNR voisine de la ferme de Choisy, la plus belle station d'Iris maritime, comprenant des dizaines de milliers de pieds. Une cinquantaine d'entre eux ont colonisé, en situation atypique, le bourrelet de curage de ce fossé. Le projet prévoit de les enlever temporairement, avant de les replanter sur place après l'achèvement des travaux. Cette opération aura lieu en période d'arrêt végétatif de cette espèce. Bien que son succès ne soit pas assuré, on peut raisonnablement l'espérer.

Ce projet a reçu fin 2019 l'avis favorable unanime du comité consultatif de cette RNN.

Avis de la commission « espèces-habitats » concernant la demande citée en objet avec les réserves suivantes :

- mettre en place un suivi des pieds d'Iris maritime après travaux ;
- ajouter le Conservatoire Botanique National de Brest en tant que destinataire des suivis.

Favorable : 12

Abstention: 0

Défavorable : 0

Avis de la commission « espèces-habitats » concernant sur les modalités de travaux réalisés dans l'emprise de la Réserve Naturelle Nationale de Saint Denis du Payré :

- Favorable : 10
- Abstention: 2
- Défavorable : 0

Date de signature :
31/01/2020

L'animateur de la commission « espèces - habitats »

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Min.', written over a horizontal line.